

RETOUR D'EXPÉRIENCE

➔ Prévention de l'usure professionnelle

📍 ADS de la Côte d'Émeraude



Descriptif de la structure et du contexte



L'Association de Développement Sanitaire (ADS) de la Côte d'Émeraude est une association loi 1901, comportant en 2018 deux sites Breilliens et un Costarmoricain.

L'association couvre 10 communes sur le département d'Ille et Vilaine (35) et suit une population de 1 000 bénéficiaires.

L'effectif salarié de 150 professionnels recouvre les métiers d'aide à domicile, d'auxiliaire de vie, d'aide soignante, d'infirmière, de livreurs et d'administratifs.

Missions : Accompagnement des personnes fragilisées à domicile (de manière ponctuelle ou durable) sans notion d'âge.

Les sites de Saint Malo et Dinard étaient ceux concernés par la prévention de l'usure professionnelle (PUP).



Caractéristiques des conditions de travail

(couverture géographique, types de contrats de travail, nature des emplois, âges des salarié-es, horaires de travail, etc.)

- Association présente sur les départements des **Côtes-d'Armor (22) et d'Ille et Vilaine (35)**.
- Répartition agents à domicile / auxiliaires de vie sociale : **60 agents à domicile, 25 employés à domicile, 15 auxiliaires de vie sociale**.
- Âge moyen : **45 ans**.
- Ancienneté moyenne : **5 ans**.
- Nombre de CDI : **129**.
- Nombre de CDD : **13**.
- Temps plein : **21**.
- Temps partiels : **97**.
- Durée mensuelle moyenne de travail : **121 h**.
- Turn over : **8%**.



Les phases de l'action





Qu'ont-ils fait ?

Sur les risques professionnels liés à l'usure professionnelle tant physique que psychologique,

Sur le plan physique :

- Mise en place d'**ateliers de manutention**.
- Campagne **affichage, communication interne**.
- Travail sur l'**organisation des plannings**.
- Mise en place de réunions d'équipe.
- Mise en place du droit d'expression.

Sur le plan psychologique :

- Optimisation des **cahiers de liaison**.
- Organisation de **temps d'accueil spécifiques** aux salariés.
- Organisation de « **Dir Dating** », temps de rencontre avec la direction.



Avec quels leviers ?

- Dans la continuité d'un Plan de Perspectives Sociales (PPS) conduit avec l'ARACT, l'**action a mobilisé essentiellement des ressources internes à l'association**.
- **Engagement de la Direction** en partenariat avec le STSM et la **participation active du CSSCT**.
- Organisation d'une **sensibilisation** et d'un **recueil de données** sur la problématique des risques psychosociaux (RPS).



Pour quels effets ?

 En 2021, suite à ces travaux et à cette démarche de prévention des RPS, un **plan d'action a été décidé et déployé au fil des années** incrémentant le DUERP.

 L'association a ensuite souhaité **s'engager dans la démarche « Prévention des risques professionnels »** en référence à l'enquête SUMER « Quels risques psychosociaux dans l'aide à domicile ? » (*proposition du Dr MENON STSM*).

Cette démarche recouvre deux grands axes :

- la notion de **parcours**,
- la notion d'**organisation**.

Elle comprend la formation de deux agents au rôle d'animateur de prévention, ainsi que la formation de la Direction au pilotage de la démarche.

En conclusion, la structure souhaite **développer les actions pour les salariés et par les salariés**.

Les maîtres mots : **communication et Implication**.

POUR ALLER PLUS LOIN, CONTACTER

Médecin du travail PST35 :

Dr MENON

b.menon@pst35.fr

Directeur général de la structure ASDCE

M Christophe HERVE

christophe.herve@adsce.fr